

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Ordre du jour de la réunion plénière du 11 juillet 2024

I. Fonctionnement du Comité Social et Économique

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion plénière du 19 avril 2024
- 2. Approbation du compte-rendu de la Commission Formation Professionnelle du 5 décembre 2023
- 3. Approbation du compte-rendu de la Commission Formation Professionnelle du 14 mai 2024
- 4. Approbation du compte-rendu de la Commission Egalité Femmes Hommes du 16 mai 2024
- 5. Approbation des comptes 2023 du Comité Social et Economique.
- 6. Réunion préparatoire du Comité Social et Economique du mois de septembre
- 7. Locaux des représentants du personnel au siège social de Delille : installation de la fibre ?

II. Social

- 1. Listes des embauches, départs, CDD, stagiaires, nouvelles affectations, Personnel éloigné de l'Entreprise
- 2. Situation de l'emploi au 2ème trimestre 2024
- 3. Point sur les contrats d'alternance 2024/2025
- 4. Présentation du bilan 2023 de l'accord relatif à l'Egalité Professionnelle (cf questions jointes)
- 5. Part variable:
 - a. Statistiques part variable quadrimestrielle 2023
 - b. Statistiques part variable du 1er quadrimestre 2024
 - c. Part variable quadrimestrielle des IRP
- 6. Détails de la campagne d'augmentations individuelles
- 7. Blessures lors des Jeux CEPAL
- 8. Sécurité du parking du siège social de Delille
- 9. CAGP Haute-Vienne et Chargé d'Affaires Collectivités Institutionnelles Locaux : postes gelés ?
- 10. Inscription des représentants du personnel à la formation Gestes qui sauvent
- 11. Accord relatif aux modalités d'attribution de versement de l'indemnité liée à la responsabilité d'un point de vente au sein de la CEPAL
- 12. Bilan du Parcours Talents GC
- 13. Organisation de l'agence d'Aubusson

III. Économie

- 1. Tendances et autres informations économiques
- 2. Avis sur la situation économique et financière de la CEPAL en 2023
- 3. Résultats de l'action commerciale Mont Olympe
- 4. Règles de commercialisation des obligations (argent frais, PEL...)
- 5. Règles sur la clôture des comptes en perte
- 6. Plan Epargne Avenir Climat : formation et mise en marché
- 7. Coût des Jeux CEPAL, du passage de la flamme Olympique à Delille et des opérations liées aux Jeux Olympiques



- 8. Information/consultation relative au projet d'augmentation de capital de BPCE SA
- 9. Modification d'organigramme de la Direction Juridique et transfert du poste d'Agent de Crédit

IV. Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière de la CSSCT du 14 mars 2024
- 2. Compte-rendu oral de la réunion plénière de la CSSCT du 14 juin 2024
- 3. Problématique liée à la température dans les bureaux
- 4. Avis sur plans : site administratif d'Ester, Niveau 0 (BDR) du siège social de Delille, Mon Banquier en Ligne, agences d'Auzances et de Brives-Charensac.

Questions sur le Bilan 2023 de l'accord relatif à l'Egalité Professionnelle

- 1. Page 8 (L'embauche et l'insertion professionnelle Mesures relatives aux postes d'encadrement) :
 - **a.** S'agissant des postes d'encadrement, il y a eu 313 candidatures externes et 73 candidatures internes en 2023 contre 5 candidatures externes et 122 candidatures internes en 2022. Quelle est l'origine de cette inversion ?
 - **b.** Combien de cadres (avec distinction hommes/femmes) ont été recrutés en interne et combien en externe ?
- 2. Page 12 (La formation professionnelle Accès à la formation) : l'indicateur relatif au nombre moyen d'heures de formation comprend-il les heures de formation réglementaires ainsi que les heures de formation des alternants ?
- 3. Page 14 (La formation professionnelle Formations qualifiantes et diplômantes) : Pourquoi y-a-t-il une aussi grande différence entre le nombre de femmes inscrites et la proportion de femmes au sein de la CEPAL ? Cela s'explique-t-il par la faiblesse de candidatures féminines ?
- **4.** Page 17 (La promotion Professionnelle Effectif F/H selon la répartition cadre/non-cadre et par classification):
 - **a.** Serait-il possible d'avoir le nombre de candidats hommes présentant un potentiel d'encadrement ou managérial inscrits à un programme dédié ou un programme qualifiant et diplômant ?
 - **b.** Comment est déterminé le nombre de candidates (proposition de la hiérarchie ou candidature spontanée ?)



- 5. Page 19 (L'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes) : Comment s'explique la différence de salaire à l'embauche entre les femmes et les hommes pour la classification F ? Qu'en est-t-il des autres classifications (F/H à l'embauche) ?
- 6. Page 20 (L'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes augmentations individuelles) : dire qu'il y a une égalité sur les augmentations individuelles en indiquant que 53% sont des femmes n'est pas tout à fait juste : 60% des salariés sont des femmes. Ainsi, pour qu'il y ait une égalité, ne faut-il pas que ce taux soit à 60% ?